



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 64279

Texte de la question

M. André Aschieri souhaite attirer l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle sur l'inégale répartition du travail parental. Une étude du CNRS porte un coup rude au mythe « des nouveaux pères ». Les femmes consacrent deux fois plus de temps que les hommes à leurs enfants. Selon l'INSEE, elles assurent 80 % des tâches domestiques ce qui démontre la très inégale répartition du travail parental. Les pères en couple consacrent 76 % de leur temps à la vie professionnelle et 24 % à leur vie de parent alors que les femmes partagent plus également leur temps. Il se demande alors s'il est possible de mener une politique de rééquilibrage des charges domestiques et parentales dans les familles pour avancer dans l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64279

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4180